



**Aux adhérentes et adhérents de l'association,**

Comme il a été décidé lors de l'assemblée générale, le montant de la cotisation reste fixé à 15 euros (mais il n'est pas interdit de verser plus).

Vous pouvez:

-déposer votre cotisation 2006-2007 (en espèces ou par chèque) dans la boîte permanente mise en place à la mairie,

-ou l'envoyer directement au trésorier de l'Association

**Jacques COMMERÇON**  
Place du Revelin  
30330 Saint-Pons-la-Calm

-ou la remettre au trésorier à l'occasion de la prochaine réunion.

**Dans tous les cas, joindre à votre règlement le bulletin joint ci-dessous**, dûment rempli, afin de permettre la mise à jour des fichiers.

La carte d'adhérent pour 2006-2007 vous sera transmise en retour.

D'avance merci.



Association Saint-Pons Patrimoine

**COTISATION 2006-2007**

NOM  Prénom

Adresse

Code postal  Commune

Téléphone  Mel

Somme versée .....euros.

par chèque n° ..... banque.....

en espèces

A....., le ..../...../2007  
(signature)